🔥 Organisation de la politique de la sécurité routière

🇫🇷 National

📍 Régional

💡 CNRS : Conseil national de la SR
👉 Composé d'experts
👉 Fait des propositions au CISR

💡 CSER : Conseil supérieur de l'éducation Routière
👉 Organisation de la profession de l'éducation routière
👉 Fait des propositions

💡 CISR : Comité interministeriel de la SR
👉 Prise en compte de propositions
👉 Définit la politique ne matière de SR

Transmet

💡 ONISR : Observatoire interministériel de la SR
👉 Présidé par le DISR (délégué interministériel de la SR)
👉 Études statistiques

💡 DSR : Délégation de la SR
👉 Met en oeuvre les mesures retenues et les fait appliquer
👉 Communication + campagnes de sensibilisation

Transmet

Préside

Préfet

💡 DDT/DDTM : Direction départementale des territoires (et de la mer)
👉 Communique et fait appliquer les décisions de la politique de la SR auprès de tous les établissements de l'enseignements de SR et leurs partenaires (Assos, entreprises,...))

Etabli

💡 ECPA : Enquête comprendre Pour Agir
👉 Menée pour comprendre les accidents corporels par les enquêteurs
(intervenant departemental de la SR)

💡 DGO : Document général d'orientation
👉 **Etabli pour 5 ans**

💡 BAAC : Bulletin d'analyse d'accident corporel
👉 Rempli par les forces de l'ordre lors d'un accident

💡 PDASR : Plan départemental d'action de la SR
👉 Établi pour 1 an
👉 3 axes :
- Controles / Sanctions
- Infrastructure
- Formation éducation prévention communication